

# **Année scolaire 2019/2020**

Le service éducation a mis en place des démarches simplifiées pour le renouvellement de vos inscriptions et vous accueille :

**Du lundi 24 juin au vendredi 28 juin prochain**

Pour une fréquentation dès le 1<sup>er</sup> jour d'école

**De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30**

Mairie – Salle des Réceptions – Rez-de-chaussée

Possibilité d'inscriptions du 26 au 28 août

## **CONDITIONS D'ACCES :**

Ces services sont réservés aux enfants scolarisés à la journée, dans la limite du nombre de places disponibles.

Pour la restauration scolaire, une activité professionnelle, bénévole ou de loisirs est exigée pour les deux parents.

Tous ces services sont en pré-facturation, c'est-à-dire paiement à l'inscription.

Il est recommandé, dans l'intérêt des enfants et plus particulièrement des plus jeunes, d'éviter de cumuler les services d'accueils du matin, du soir et de la restauration collective.

## **DOCUMENTS A FOURNIR :**

⇒ **Pour un renouvellement d'inscriptions** : (vous avez déjà déposé un dossier en mairie)

- Une photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant
- Un certificat d'activité professionnelle, bénévole ou de loisirs pour la restauration scolaire
- Une attestation d'assurance (uniquement pour le Claé)

⇒ **Pour une nouvelle inscription** : (vous n'avez jamais déposé un dossier en mairie)

- Le dossier unique Enfance/Jeunesse complété et signé (à retirer à la mairie)
- Une photocopie du carnet de vaccinations de l'enfant
- Une attestation Quotient Familial CAF récente
- Un certificat d'activité professionnelle, bénévole ou de loisirs pour la restauration scolaire
- Une attestation d'assurance (uniquement pour le Claé)

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**Horaires scolaires :**

- Matin : de 8h30 à 11h30 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)
- Après midi : de 13h30 à 15h45 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

**Accueils Périscolaires :**

- Accueil du matin : de 7h30 à 8h20 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)
- Accueil du midi : de 11h30 à 12h15 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)
- Accueil du soir : de 15h45 à 18h15 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

**Lieux de Restauration Scolaire :**

- Chalet de Veyziat : école de Veyziat
- Restaurant Courteline : écoles maternelles Alphonse Daudet, Marcel Pagnol, Eglisette, Simone Veil, Jeanjacquot et La Forge.
- Foyer de l'Orme : écoles maternelles Lucie Aubrac et Louis Armand, école élémentaire Louis Armand
- Restaurant Pasteur : écoles maternelles Pasteur et Paul Rivet, écoles élémentaires Jean Moulin La Victoire, Pasteur Nord, Pasteur Sud et école de Geilles.
- Collège Lumière : écoles élémentaires La Forge et Eglisette

**Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) :**

- Ouvert les mercredis pendant la période scolaire de 11h30 à 18h15
- Ouvert pendant les vacances scolaires de 7h45 à 17h45.